



BILLARD CLUB SAINT-MIHIEL

Fondée en 1973
Affiliée à la Fédération Française de Billard
Agréée par le Ministère chargé des Sports

3-BANDES - TOURNOI OPEN - 7^{ème} ÉDITION - 2023

RÈGLEMENT

Article 1 - Généralités

Le Billard Club Saint-Mihiel - BCSM - organise un tournoi de type « open » au mode de jeu du 3-Bandes, du samedi 09 au dimanche 10 septembre 2023.

Le tournoi est ouvert à trente-deux joueurs, licenciés à une Fédération affiliée à l'Union Mondiale de Billard.

Les règles de jeu sont identiques au code sportif fédéral carambole.

Article 2- Engagement

La liste des engagés retenus est diffusée auprès de tous les engagés.

Le droit d'engagement est à 35 €.

Article 3 - Distance

La distance du joueur est déterminée par sa catégorie et sa dernière moyenne de classification au 3-Bandes d'après le site FFB Sportif.

MASTERS	25 points ou plus
NATIONALE 1 à plus de 0,750	22 points
NATIONALE 1 jusqu'à 0,750	19
NATIONALE 2	16
NATIONALE 3	13
REGIONALE 1, 2 ou non classifié	10

En fonction de l'antériorité de la classification ou d'une évolution non représentative d'un joueur durant la saison, la distance du joueur peut être modifiée par le directeur du tournoi.

Article 4 - Déroulement

Les joueurs sont repartis équitablement dans chaque poule, en fonction de leur catégorie pour le samedi. Les têtes de séries sont fixées et les chapeaux 2, 3 et 4 respectés.

Samedi, la phase qualificative se dispute en huit poules uniques de quatre joueurs sur quatre billards, dont deux 3m10, avec reprise égalisatrice.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tournoi principal, les deux derniers de chaque poule pour le tournoi « consolante ». Les joueurs sont répartis selon un tableau préétabli.

Dimanche, les deux tournois se déroulent par élimination directe sans reprise égalisatrice : huitièmes de finale, quarts de finale, demi-finales et finale.

Le tournoi se déroule en non-stop. Les matchs sont auto-arbitrés.

Article 5 - Critères de classement

A. Phase qualificative

1. Rang dans la poule d'origine,
2. Nombre de points de matchs,
3. Somme des quotients (points réalisés / distance) de chaque match,
4. Moyenne générale.

B. Phases par élimination directe

2. Critères à partir du A-2 du présent article appliqués à tous les matchs joués dans la poule d'origine.

C. Tournoi

1. Phase la plus élevée atteinte ;
2. Rang dans cette phase.

Article 6 - Dotation

Les primes sont attribuées en espèce, selon le tableau suivant :

	Tournoi principal	Tournoi « consolante »
Vainqueur	24,01 % des inscriptions soit 270 € maximum	13,39 % - 150 €
Perdant de la finale	15,17 % - 170 €	7,14 % - 80 €
Perdant ½ finale	8,03 % - 90 €	4,01 % - 45 €
Perdant ¼ finale	4,01 % - 45 €	-

Article 7 - Dispositions diverses

Les joueurs doivent être présents au club à 8 h 30 le samedi, et 15 minutes avant l'heure prévisionnelle, le dimanche.

La restauration est assurée dans une salle annexe proche du club, et est à réserver et à régler en même temps que l'inscription au tournoi.

Les cas non-prévus par le présent règlement sont laissés à l'appréciation du directeur du tournoi dont la décision est sans appel.

Stéphane LECLERC
Président du Billard Club Saint-Mihiel

